

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 27/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Vincent Lepoint

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat d'entretien

Prestataire: ALTO

N° SIRET: 48985883700037

Contrat: n°19D/CE1202

Objet: Prévention des infestations de nuisibles

Localisation: Bât 8 en totalité & faux plafonds bât 9 et salle des enseignements au bât 3

Montant de la prestation pour 4 interventions par an: 650,00 € HT

Date d'effet: 01 janvier 2020 - renouvelable 1 an

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lepoint

Prénom : Vincent

Signé le: 07/02/2020 16:50:16

BIEN_20192020_32_0340030Y_200210173916

0340094T

ACADEMIE DE MONTPELLIER
RECTORAT ACADEMIE DE MONTPELLIER
31 RUE DE L'UNIVERSITE
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Contrat d'entretien

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE-0340030Y

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 32

Année scolaire : 2019-2020

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

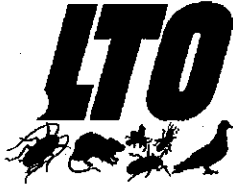
Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Escano
Prénom : Nathalie
Signé le: 10/02/2020 17:39:16



Tél. : 04 67 20 40 01
Fax : 04 67 85 45 70
E-mail : alto-nuisibles@wanadoo.fr

ALTO est certifié par



CONTRAT D'ENTRETIEN N° 19D/CE1202

Raison sociale/Nom du Client :

LYCEE LOUIS FEUILLADE

Adresse de facturation :

49 RUE ROMAIN ROLLAND – 34402 LUNEL CEDEX

Adresse d'intervention :

IDEM QUE CI-DESSUS

Nom du contact et tél. fixe et/ou mobile : **MME YVELISE GOUILLART – 04 67 83 51 00 ou
06 81 90 44 56**

Email : achats.lyceelouisfeuillade@ac-montpellier.fr

PROGRAMME DE PREVENTION

SANITATION

A- DETAILS DES PRESTATIONS

L'objectif principal de ce programme est d'assurer une **PREVENTION DES INFESTATIONS DE NUISIBLES** dans les locaux, en limitant au maximum leur pénétration dans les bâtiments et en détectant rapidement toute intrusion afin de déclencher les actions appropriées.

En cas d'intrusion de nuisibles, ce programme doit permettre une détection rapide grâce à la mise en place d'un système de détecteurs appropriés puis leur élimination afin d'éviter leur reproduction dans les locaux.

Toutes nos interventions répondront aux exigences des normes en vigueur

B – FREQUENCE DES INTERVENTIONS

4 INTERVENTIONS ANNUELLES

C- OPTION HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) :

Plan du site avec la position de tous les postes d'appâtage.

- Etiquetage mural afin de signaler les boîtes.
- Boîtes plastiques sécurisées fermées à clefs.
- Appâts non dispersibles.
- Rapports d'interventions.
- Fiches de données sécurité des produits utilisés

D- PARTIES RETENUES

TOTAL DU BATIMENT RESTAURATION BLOC N° 8 + FAUX PLAFONDS DE L'ACCUEIL + LOCAL TECHNIQUE + SALLE DE PAUSE DES ENSEIGNANTS

E- NUISIBLES COMBATTUS

- Rongeurs : rattus rattus, mus musculus, appodemus sylvaticus (rats, souris, mulots)
- Blattes : blattes germaniques, blattes orientales.
- Autres nuisibles : ...

F- GARANTIE

En cas de ré infestation entre deux visites, une intervention gratuite peut être déclenchée par vos services sur simple appel au : 04 67 20 40 01

Cette garantie ne pourra s'appliquer en cas de non respect par le client des observations ou recommandations de nos services mentionnées sur leur avis de passage ou rapport d'intervention.

Tout le personnel impliqué dans l'application des pesticides est formé sur la base d'un programme reconnu par la profession. Les personnes pouvant intervenir sur le site seront parfaitement identifiés, formées aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité.

G- RESPONSABILITE CIVILE

Notre société est couverte par une police d'assurance garantissant contre tous incidents ou accidents pouvant survenir lors de nos prestations et du seul fait de nos techniciens.

H- CONDITIONS GENERALES

- Remise à niveau si infestation et/ou mise en place HACCP à régler uniquement la première année : **110 €HT - OFFERTE**
- Contrat d'entretien annuel : **650 €HT**

Le contrat d'entretien prenant cours à la date de signature, conclu pour une durée irrévocable de 1 an, se poursuivra par tacite reconduction, pour une nouvelle période de 1 an, à moins que l'une ou l'autre partie ne résilie le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'échéance du contrat.

La facture est à régler à réception à la date d'effet sous trente jours (30j) et ensuite tous les douze mois.

ACCORD CLIENT (date, signature, tampon)

ACCORD ALTO

Alain CABEZOS, le 3/12/19

